



Observatoire National des Droits Economiques Sociaux et Culturels

BP 5268 Yaoundé, Mimboman, Sapeur, Tel 694464763, Centre d'Appel 8506

Facebook: <https://www.facebook.com/desc cameroun. desc cameroun>

Twitter: <https://twitter.com/CamerounDesc>

Sites web: www.ondesc.org

Appel de la Société Civile pour une meilleure gestion de la crise du COVID-19

Préambule

Depuis le mois de janvier 2020, le monde entier est secoué par la pandémie de coronavirus « **COVID-19** ». 180 pays sont aujourd'hui touchés avec plus de 50 000 morts et près d'un million de personnes infectées. Officiellement, la pandémie s'est déclarée au Cameroun le 05 mars 2020, et au jour du 06 avril 2020, les statistiques officielles font état de 820 cas confirmés positifs, dont 12 décès et 98 guérisons. Les Régions du Centre (Yaoundé) et du Littoral (Douala) restent les principaux épencentres de cette pandémie qui commence à se reprendre avec des cas testés positifs dans les régions de l'Ouest et du Sud-ouest.

Mesures gouvernementales

En réaction à la crise sanitaire, le Gouvernement a élaboré et rendu publique une stratégie de riposte qui est entrée en vigueur le 18 mars 2020. En 13 mesures, le plan d'action gouvernemental contre le COVID-19 met l'accent sur: i) la fermeture provisoire des frontières terrestres et aériennes ; ii) la suspension de la délivrance des visas d'entrée ; iii) la fermeture des écoles et établissements de formation ; iv) l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante (50) personnes ; v) le report des compétitions scolaires et universitaires ; vi) la fermeture des débits de boissons, des restaurants et des lieux de loisirs à partir de 18 heures ; vii) la mise en place d'un système de régulation des flux des consommateurs dans les marchés et les centres commerciaux ; viii) la possibilité de limiter les déplacements urbains et interurbains ; ix) la limitation du nombre de places dans les bus, taxis et sur les mototaxis ; x) la réquisition des formations sanitaires privées, des hôtels et autres lieux d'hébergement, des véhicules ainsi que des équipements nécessaires à la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie du COVID-19 ; xi) la limitation du nombre de participants aux réunions dans les administrations publiques à dix (10) ; xii) la suspension des missions à l'étranger et enfin ; xiii) l'observation stricte des mesures d'hygiène recommandées par l'OMS, à savoir : se laver régulièrement les mains au savon, éviter des contacts rapprochés tels que se serrer les mains ou s'embrasser, se couvrir la bouche pour éternuer.

Impacts de la crise sur les groupes vulnérables

Tout en saluant la pertinence de ce plan de riposte, l'Observatoire National des Droits Economiques et Socio-Culturels du Cameroun (ONDESC) estime que l'impact de certaines mesures sur la vulnérabilité notamment des habitants des quartiers défavorisés urbains, des paysans et des travailleurs du secteur informel n'a pas été suffisamment analysé et pris en compte. Par exemple, le confinement s'il est adopté sans mesure d'accompagnement, pourra impacter directement les activités de survie de ces deux groupes de populations. Sortir par obligation pour trouver à manger, sans observer les mesures de distanciation et les gestes barrières édités par l'OMS peut exposer au risque de contagion et de diffusion du virus. Au-delà des paysans et des habitants des quartiers précaires, les femmes, les jeunes, les enfants de la rue les déplacés, les réfugiés et dans une certaine mesure les prisonniers et les peuples autochtones font partie des catégories vulnérables les plus impactées par ces mesures. En effet, la mise en œuvre des « gestes barrières » et des mesures de distanciation sont difficilement applicables en l'état dans les conditions de précarité, de promiscuité, d'insalubrité et de faible accès à l'eau potable. Par ailleurs, certains spécialistes des Violences Basées sur le Genre prédisent que le confinement partiel ou total augmente le temps de vie en ménage ainsi que les risques de tension dans les couples confrontés aux violences conjugales.

Limiter l'impact de la crise sur les groupes vulnérables

Selon bon nombre d'observateurs, l'adhésion massive aux mesures gouvernementales est la clé de voute de la réussite du « plan de riposte ». Or cette adhésion dépend en grande partie des mesures de solidarité qui aident les ménages et les groupes vulnérables à surmonter les chocs supplémentaires induits par la crise et les mesures de gestion de crise. C'est pourquoi l'observatoire des DESC prend acte et se réjouit de la création d'un Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le COVID-19. Néanmoins, dans un contexte de faible ressources humaines, infrastructurelles, technologiques, matérielles requises pour juguler la crise du COVID-19, la somme d'un milliard de FCFA allouée par le Chef de l'Etat au démarrage de ce fonds est très faible. En attendant les effets positifs de l'appel à la générosité lancé pour abonder le Fonds, cette somme mérite d'être revue à la hausse pour se rapprocher de l'ambition qu'impose le danger.

Les initiatives à encourager

L'Observatoire salut les initiatives prises par les collectivités territoriales décentralisées, le secteur privé et la société civile pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de riposte gouvernementale. On peut citer le cas des campagnes de sensibilisation sur les « gestes barrières » (lavage de mains au savon, usage du gel hydroalcoolique, distanciation) portées par les ONG humanitaires, la Croix Rouge et plusieurs ONG membres de la Plateforme DESC Cameroun, de l'Alliance Camerounaise du Budget Participatif (ACBP-FL) ou du Réseau National des Habitants du Cameroun (RNHC) à l'instar de Positive Génération, Ligue des Droits de l'Homme (LDL), l'Association des Amoureux du Livre (ASSOAL), ZENU NETWORK, ALVF, MOJE, Dynamique Mondiale des Jeunes (DMJ), etc. On peut également citer l'approvisionnement et l'équipement des lieux publics de kits de lavage des mains et de kits hydroalcooliques, l'acquisition et la distribution des masques de protection chirurgicale réalisés à l'initiative de nombreuses Communes à Yaoundé, Douala, Bafoussam, Dschang et dans le reste du pays. A relever enfin, la fabrication et la distribution des masques de protection, de kits de lavage de main, de gels hydroalcooliques par de nombreux Groupes d'Initiatives Communes et entreprises citoyennes ; le soutien des Communes aux formations sanitaires pour la surveillance épidémiologique locale, etc.

Pour une gestion tri-articulée de la crise

Fort de cet engagement civique, l'ONDESC plaide pour la mise en place et le renforcement des mécanismes de consultation multi acteurs au niveau central et dans l'ensemble des collectivités territoriales décentralisées ; dédiés au pilotage et au suivi de l'ensemble des opérations de gestion de cette menace. Il exprime toute sa sympathie aux familles des victimes du COVID-19 et adresse son soutien à l'ensemble des acteurs publics, privés, sociaux et notamment aux personnels du corps médical qui se donnent en martyrs pour aider le Cameroun à vaincre cette pandémie.

Recommandations et propositions

Enfin, en remerciant la communauté internationale pour son appui à la prise en main de cette pandémie au Cameroun, l'ONDESC, exhorte :

1) Le gouvernement à :

- ✓ Mobiliser et engager toutes les ressources nécessaires à la lutte contre la menace notamment en procédant à une révision des prévisions budgétaires par l'adoption d'une loi de finances rectificative consacrant l'essentiel des ressources 2020 à la réponse à la crise du COVID-19 ;
- ✓ Elaborer et exécuter un plan de gestion des impacts des mesures de gestion de crise sur l'économie en général, les ménages en particulier et notamment sur les personnes les plus vulnérables ;
- ✓ Intensifier la lutte contre la hausse des prix des denrées de première nécessité sur les étales et places de marché ;
- ✓ Garantir l'accès à l'eau potable et au savon à tous notamment en disposant des camions citernes pour faciliter la distribution de l'eau et en procédant à la distribution de morceaux de savon, de gels ou de solution hydroalcoolique dans des zones déconnectées du réseau de distribution de l'eau ;

- ✓ Mettre en place un mécanisme dédié de gestion des violences basées sur le Genre. Des Organisations de la Société Civile Spécialisées et le Centre d'appel Citoyen se disent prêts à y contribuer dans les conditions à définir de commun accord avec le Gouvernement ;
- ✓ Associer les collectivités territoriales Décentralisées et les OSC dans le dispositif global de lutte contre cette pandémie ;
- ✓ Elaborer et rendre public le plan et la méthode qui permettra d'encadrer les élèves, de les évaluer et d'éviter le risque d'une année blanche ;
- ✓ Mobiliser des volontaires et agents communautaires pour assurer la sensibilisation de proximité dans les zones difficilement accessibles.

2) Les Communes

- ✓ Mettre en place et animer les Comités Locaux de Suivi des mesures de Gestion de la Crise du COVID 19 chargés non seulement de relayer l'action du gouvernement, mais aussi d'amplifier la sensibilisation et de coordonner les activités de participation au Plan de riposte ;
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre des plans de marquage des places d'attente et de signalisation des points de lavage des mains dans les marchés, les gares routières, aux entrées des camps de déplacés/réfugiés, des quartiers populaires et devant les services publics pour encourager et faciliter le respect des mesures de distanciation et d'hygiène ;
- ✓ Organiser un service de distribution d'eau potable aux ménages les plus vulnérables et dans les camps de déplacés/réfugiés ;
- ✓ Equiper les quartiers, les marchés, les espaces et les places publics de kits de lavage de mains ;
- ✓ Appuyer les initiatives de production et de distribution des masques de protection artisanale.

3) Les organisations de la société Civile de :

- ✓ Intensifier des actions de sensibilisation et d'éducation citoyennes sur les règles d'hygiène et les gestes barrières ;
- ✓ Renforcer les actions de solidarité active au profit des groupes de personnes les plus vulnérables de la société ;
- ✓ Mettre en œuvre des stratégies d'encadrement des jeunes et des élèves privilégiant l'utilisation des outils de communication et de formation à distance ;
- ✓ Relayer les numéros du Centre d'appel et de gestion de crise mis en place par le gouvernement, suivre et documenter son dispositif de réponse aux appelants ;
- ✓ Observer et documenter puis rapporter aux autorités tous les actes de violations des DESC liés à la crise et la mise en œuvre des mesures de gestion de la crise.

4) Les Citoyens et Citoyennes de :

- ✓ Respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies par l'OMS et le Gouvernement du Cameroun ;
- ✓ Respecter toutes les mesures de lutte contre l'épidémie édictées par le Gouvernement ;
- ✓ Rester confiner et en cas d'obligation de sortir, se protéger en utilisant les masques de protection afin de ne pas faciliter la propagation de la maladie.

En conclusion

L'observatoire en appelle ainsi au civisme de chaque citoyen en vue de garantir à chacun la jouissance de ses droits sociaux, économiques et culturels. Même en temps de crise, **l'accès aux DESC doit être garanti.**

Fait à Yaoundé, le 05 avril 2020

Le Secrétaire Permanent de l'ONDESC

Célestin Eyrad Fouda Ataba